

Maraipro

L'application qui suit le maraîcher au champ : on lui parle, elle écrit. Elle planifie les cultures à la planche, en déduit le chiffre d'affaires prévisionnel, et tient le registre phytosanitaire au format exigé à partir du 1^{er} janvier 2027.

Une ferme de deux hectares conduit une cinquantaine d'espèces, sème en décalé chaque semaine et enchaîne deux ou trois cultures sur la même planche. Les outils de planification existants s'utilisent assis, devant un écran. Le maraîcher, lui, passe sa journée dehors — et ressaisit le soir, quand il ressaisit.

On lui parle, elle écrit

Le maraîcher dicte en sortant du rang. « *Quinze kilos de tomates ramassés sur la parcelle 2* », « *traité les courgettes au soufre, 250 grammes par hectare, contre l'oïdium* ». L'application comprend la phrase, reconnaît la nature de l'intervention et l'enregistre au bon endroit — récolte, semis, plantation, traitement, observation. Ni menu, ni formulaire, ni clavier. Et sans connexion : les données vivent dans l'appareil.

Du plan de culture au chiffre d'affaires

Chaque culture planifiée est valorisée avec les cotations officielles du Réseau des Nouvelles des Marchés de FranceAgriMer, choisies selon la zone de production, de la cotation régionale à la nationale, et remplaçables par le prix réellement pratiqué. Le maraîcher voit le produit de son assolement **avant d'avoir semé**, sans saisir un seul prix.

Le registre phytosanitaire, conforme 2027

Un traitement dicté au champ devient une ligne de registre, rattachée à la culture et à la planche traitées, exportable en CSV structuré : date, SIRET, culture, parcelle, planche, produit, numéro AMM, matière active, dose, surface traitée, cible, opérateur, délai avant récolte, zone non traitée, mention biologique.

Éprouvé sur des plans de culture réels

Le plan de culture d'un jardin maraîcher de l'Isère a été repris intégralement dans l'application, puis valorisé culture par culture et parcelle par parcelle.

444

successions de
culture

225

espèces et variétés

5,3 ha

sur 41 parcelles

246 000

€

de chiffre d'affaires
prévisionnel calculé

Ce calcul, fait à la main, demande plusieurs jours. En pratique, personne ne le fait — et les arbitrages de surface se prennent à l'intuition.

L'échéance du 1^{er} janvier 2027

Le règlement (UE) 2023/564, transposé par l'arrêté du 24 décembre 2025, rend le registre phytosanitaire obligatoire au **format numérique lisible par machine** pour tout établissement doté d'un SIRET employant des produits phytopharmaceutiques. Le PDF et la photo cessent d'être recevables. Maraïpro produit le fichier attendu.

En pratique

Pour qui	Maraîchers diversifiés en vente directe — AMAP, marchés, magasins de producteurs — de la microferme à quelques hectares, en conventionnel comme en biologique. Porteurs de projet et centres de formation agricole.
Catalogue	57 cultures maraîchères, successions et rotations tenues par parcelle et par planche.
Fonctionnement	Application mobile, utilisable au champ sans connexion.
Disponibilité	App Store et Google Play.
Abonnement	240 € TTC par an, sans engagement.
Sources de prix	FranceAgriMer – Réseau des Nouvelles des Marchés (Licence Ouverte).